



Pôle Territorial
Albigeois-Bastides

Rapport d'activités

2020



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Sommaire

1	FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION INTERNE :	3
1.1	LES INSTANCES DE DECISION	3
1.2	LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	4
1.3	PARTENARIAT AVEC L'ADEFPAT FORMATION-DEVELOPPEMENT	5
1.4	COMMUNICATION DU TERRITOIRE :	6
1.5	COMPOSITION DE L'EQUIPE TECHNIQUE	6
2	CONTRATS TERRITORIAUX ET PROGRAMMATION	8
2.1	CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	8
3	LE PROGRAMME LEADER 2014-2020	11
3.1	RAPPELS	11
3.2	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2020 :	11
3.3	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME :	12
3.4	COOPERATION INTERTERRITORIALE:	12
4	ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE	13
4.1	METHODOLOGIE RETENUE	13
4.2	REALISATION D'UN ATLAS TERRITORIAL	14
4.3	ACCOMPAGNEMENT DE LA FABRIQUE DES TRANSITIONS	14
5	PLANS CLIMAT ENERGIE	15
5.1	LA PLATE-FORME REHAB DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES	15
5.2	PARTICIPATION A LA CREATION DU GUICHET UNIQUE DE LA RENOVATION	16
5.3	EMERGENCE DU RESEAU « BOUGE TON CLIMAT »	17
5.4	ELABORATION D'UN PROGRAMME DE MOBILISATION DES ELUS A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	18
5.5	AUTRES ACTIONS	19
6	LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	20
6.1	ANIMATION DU RESEAU DES RESTAURANTS COLLECTIFS POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL	20
6.2	PROJET CULTUREL « LANGUES DE GOULUS » AVEC LA COMPAGNIE LES BOUDEUSES	21
6.3	MOBILISER AUTOUR DE LA TRANSITION AGRICOLE	21
7	ACTIONS THEMATIQUES	22
7.1	RESEAU DES OFFICES DE TOURISME ET ACTIONS COMMUNES DE PROMOTION	22
7.2	PROGRAMME DE SIGNALISATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	22
7.3	HABITAT ET URBANISME	24
7.4	MOBILITE DURABLE : ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DU SCHEMA DE MOBILITE	27
8	ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT	28

1 FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION INTERNE :

1.1 Les instances de décision

1.1.1 Le comité syndical



L'année 2020 a été marquée pour le renouvellement des exécutifs du PETR suite aux élections municipales.

L'ancien comité syndical, constitué des 23 délégués des communautés de communes, s'est réuni une seule fois en 2020 :

- Le 06 février à Carmaux, pour adopter le budget 2020 et travailler sur des actions spécifiques telles que le fonds d'initiatives citoyennes pour la transition écologique ou encore le projet culturel « Langues de Goulus »

Le nouveau comité syndical a été mis en place le 09 Septembre 2020 à Poulan-Pouzols. Conformément aux statuts du PETR et à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Albigeois et des Bastides, il a été procédé à la mise en place des nouvelles instances de décision avec l'installation du comité syndical, l'élection du Président des vice-présidents et du bureau. La liste des délégués au syndicat et des membres du bureau sont transmises en annexe.

A l'occasion de comité syndical, il a été abordé les points suivants également :

- Modification des statuts pour permettre l'élection de 6 Vice-Présidents et non 4, afin de rendre cohérent le nombre de délégation de fonctionnement par rapport aux commissions de travaux du PETR (article 10). Ces modifications ont permis également de modifier les conditions d'éligibilité de participation au conseil de développement en permettant au PETR de lancer un appel à volontariat (article 12). Les nouveaux statuts sont joints avec ce rapport.
- Désignation des représentants au Gal

Un deuxième conseil syndical s'est réuni le 15 décembre 2020 afin d'aborder les points suivants :

- Election du 5^{ème} et du 6^{ème} vice-président, conformément aux modifications des statuts
- Débat d'orientation budgétaire 2021
- Présentation des actions spécifiques 2021 :
 - o Accompagnement de la fabrique des Transitions,
 - o Programme d'actions pour la mobilisation des élus sur les enjeux de la transition écologique,

- Mise en place d'un programme d'actions dans le cadre du guichet unique de la rénovation
- Création d'un poste de chargé de mission transition écologique et énergétique
- Mise en place du RIFSEEP pour la filière technique

1.1.2 Le Bureau



Il s'est réuni à 6 reprises en 2020, dont 3 fois en visio pendant la période de confinement :

Le 21 avril (en visio), pour un échange d'information sur la gestion de la crise sanitaire, pour préparer le prochain projet de territoire et diagnostic territorial, pour préparer les programmations Leader ainsi que celle relevant du contrat Occitanie, pour travailler sur le volet Agricole des PCAET et faire le point sur les actions en cours (signalisation, projet culturel),

Le 04 mai (visio), pour des échanges sur la distribution des masques, les conditions de

réouverture des écoles et des services au public, l'organisation du travail de l'équipe du PETR.

Le 27 mai (visio), pour des échanges d'informations sur les élections des maires, des présidents des EPCI et l'installation du syndicat du PETR ; le retour dans les bureaux et la poursuite du télétravail ; l'audit de la cour des comptes ; l'agrément de la SCIC comme opérateur régional de la rénovation énergétique sur le département du Tarn ; le départ de François Greffier et la réorganisation de l'équipe en attendant son remplacement, le fonds régional de soutien aux entreprises, les programmations contrat Occitanie, contrat ruralité et Leader.

Le 07 juillet à Albi, pour des échanges sur le contrôle de la cour des comptes, sur l'installation du comité syndical du PETR, sur le fonctionnement interne et les actions en cours (plaquette de présentation du PETR pour les nouveaux élus, promotion de l'appli « Légendes du Tarn », Etude de définition signalisation, Point sur les programmations et état d'avancement du diagnostic territorial pour le projet de territoire.

Le 06 octobre à Carmaux, sur la mise en place des commissions de travail (*Economie/emploi – Tourisme ; Alimentation et transition agricole ; Urbanisme – Aménagement de l'espace – Biodiversité ; Transition énergétique et adaptation ; Accès aux services et mobilité ; Mobilisation citoyenne*), la révision du projet de territoire, la mise en place du fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique et énergétique, la participation à la candidature du département pour la création d'un guichet unique de la rénovation, le renouvellement du conseil de développement, le PAT.

1.2 Le Conseil de Développement Territorial

Conformément aux statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, Le Conseil de développement territorial du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides réunit les représentants des acteurs économiques, environnementaux, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Pour rappel, le Conseil de Développement Territorial est une structure informelle, qui n'a pas le statut de personne morale et qui agit en étroite relation avec les instances du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Le mandat des membres du Conseil de Développement est lié à celui des élus communautaires. Lors du renouvellement du Comité Syndical, le Conseil de Développement doit également être renouvelé.

L'année 2020 a donc mobilisé le conseil de développement sur le renouvellement des membres et la nécessité de trouver de nouvelles personnes dynamiques. Le bureau du conseil de développement s'est réuni trois fois à ce propos.

Une proposition de modifications statutaires du PETR a été soumise afin de modifier le recrutement des deux collèges. Ces modifications ont été validées en novembre 2020 et permettent de recruter les membres :

- pour partie par appel à candidature ouvert par voie de presse auprès de la population et en mobilisant tous les relais locaux d'information ;
- pour une autre partie par les organismes représentatifs suivants : chambres consulaires, organisations syndicales et professionnelles, organismes d'enseignement et de recherche ou autre organisme compétent dans les domaines d'actions du syndicat.

Afin de recruter de nouvelles personnes, le bureau a travaillé sur la réalisation d'une plaquette de présentation du conseil de développement. Elle regroupe le fonctionnement, le rôle et le témoignage de deux membres. Il a aussi réalisé une charte d'engagement qui permettra de clarifier et formaliser l'engagement des nouveaux membres.

Suite à la crise sanitaire, l'appel à candidature a été lancé officiellement en octobre 2020 en sollicitant la presse et l'ensemble des réseaux du PETR. Au 20 décembre, une vingtaine de personnes ont candidaté pour le collège « citoyens » et la quasi-totalité des structures présentes dans le second collège ont désigné un ou plusieurs représentants.

Les candidatures sont encore ouvertes. La validation des nouveaux membres est prévue en janvier ainsi que l'élection du président et des membres du bureau, des représentants au GAL et les participations aux commissions de travaux aux côtés des élus.

1.3 Partenariat avec l'ADEFPAT formation-développement

La convention-cadre avec l'ADEFPAT, pour la période 2016-2020, précise les modalités de coopération entre le Pôle Territorial et l'ADEFPAT pour le développement local avec la « formation-développement » centrée sur la dynamique des acteurs et le développement de leurs compétences pour élaborer et mettre en œuvre des projets. Cette coopération s'étend aux actions conduites par l'ADEFPAT en vue d'enrichir les pratiques d'ingénierie et favoriser l'innovation dans les territoires ruraux.

Cette convention-cadre précise les engagements réciproques sachant que chacune des actions de formation-développement pour laquelle le Pôle Territorial d'Equilibre Territorial sera organisme de développement fait l'objet d'une convention opérationnelle entre l'ADEFPAT, le porteur de projet et le Pôle Territorial d'Equilibre Territorial.

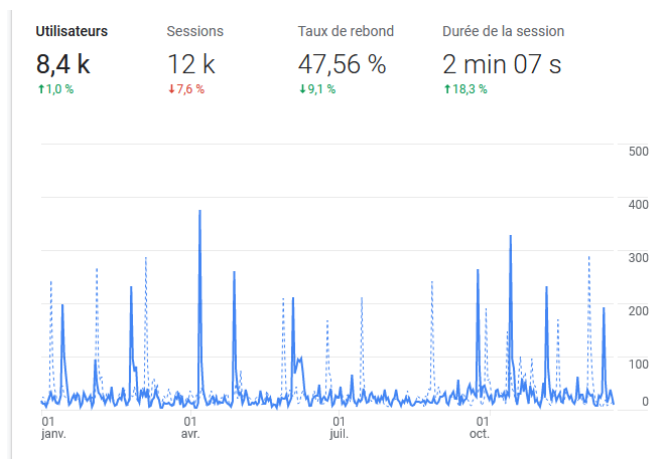
Une seule nouvelle opération de formation-développement a été mise en place en 2020 :

- **Appui à la création d'un projet socio touristique à Monestiès** : Le projet consiste à créer une nouvelle entreprise pour développer :
 - o une résidence senior : Un groupe de 6 chalets permettrait d'accueillir un public de seniors indépendants et une salle d'activité commune (bibliothèque, home cinéma, laverie, cours de yoga, de danse...etc.). Des services associés seront proposés.
 - o Deux gîtes dans le même bâtiment (actuellement hors d'eau hors d'air), de 40 m2 chacun pouvant accueillir au total 12 personnes maximum.

- Une boutique-épicerie qui fournira les produits quotidiens de première nécessité, les produits de la centrale d'achat pour lequel M Bouzat est actuellement salarié et les produits de producteurs locaux.

1.4 Communication du territoire :

Le site www.pays-albigeois-bastides.fr est en ligne depuis janvier 2017, avec :



- la diffusion chaque mois de la lettre d'information en ligne à près de 4 400 contacts actifs, (dont 30-35 % ouvrent la lettre et 8 à 10 % cliquent sur un lien)
- un espace de téléchargement avec un moteur de recherche
- un espace de cartographie
- un module actualités qui sert d'appel pour les lettres d'information
- un espace de téléchargement pour les documents
- un référencement performant pour une

optimisation du site : 7 à 800 utilisateurs cumulés par mois avec des pics de fréquentation – 200 à 400 utilisateurs - à chaque Lettre d'information

Plusieurs vidéos ont également été réalisées cette année pour mettre en valeur certaines actions :

- une vidéo sur le réseau bouge ton climat et sur la matinée de découverte d'initiatives citoyennes sur la commune de Vaour → [lien vers la vidéo](#)
- une vidéo de la rencontre entre Jean-François CARON, maire de Loos-en-Gohelle et les membres du bureau du syndicat du PETR afin de découvrir l'expérience de cette commune en matière de développement durable et d'engager une discussion avec M. CARON sur un potentiel accompagnement de la fabrique des transitions dans le cadre du projet de territoire → [lien vers la vidéo](#)

Le Pôle Territorial a également [une page Facebook](#), qui permet de toucher de nouvelles cibles et de communiquer en temps réel sur des événements : près de 500 personnes sont abonnées à notre page et peuvent ainsi relayer nos informations.

Nous diffusons également à toutes les communes une proposition d'insertion dans leurs bulletins municipaux en fin d'année.

Enfin, deux plaquettes ont été créées en interne cette année :

- une plaquette de présentation du PETR diffusée auprès de tous les élus municipaux à l'occasion de l'installation des premiers conseils municipaux
- une plaquette de présentation du conseil de développement largement diffusée par les communes, communautés de communes et partenaires du Pôle.

1.5 Composition de l'équipe technique

Cette année l'équipe technique du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a été réorganisée suite au départ à la retraite du directeur actuel et au départ de François Greffier en Juillet 2020.

Elle est composée de :

- Christian BRUHAT, directeur, responsable de la structure et en charge de la coordination des politiques contractuelles jusqu'au 31/12/2020
- Julien FRAT, co-directeur depuis le 01/01/2020 et chef de projet Climat-Energie
- François GREFFIER, chef de projet Leader (du 01/01/2020 au 30/06/2020), en charge de l'animation-gestion du programme européen Leader ainsi que de la question des services à la population, des mobilités et de la santé
- Loris CARIOU, Chargé de mission Leader depuis le 05/10/2020
- Emmanuelle SUBSOL, Chef de projet des contrats territoriaux et habitat-urbanisme, avec mise à disposition partielle auprès du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, Ségala, Causses et Cordais
- Anaïs HUOT, chargée de mission Transition Agricole et Alimentaire, en charge également de l'animation du conseil de développement et du réseau bouge Ton Climat
- Stéphanie CANTALOUBE, secrétaire administrative
- Lucas ZARAGOZA, en service civique pour l'animation du réseau Bouge Ton Climat de Septembre 2020 à février 2021

2 CONTRATS TERRITORIAUX ET PROGRAMMATION

2.1 Contrat Territorial Occitanie

2.1.1 *Le Contrat Occitanie 2018-2021,*

Ce contrat proposé par la Région Occitanie en partenariat étroit avec le Département du Tarn, s'inscrit dans la lignée des politiques contractuelles pour le développement territorial, conduites depuis de longues années avec le Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Sur la base du Projet de Territoire 2015-2020, ce nouveau contrat a été établi en étroite concertation avec les 5 communautés de communes de l'Albigeois et des Bastides (Carmausin Ségala, Centre Tarn, Monts d'Alban-Villefrancois, VAL 81 et Cordais-Causse) pour bien prendre en compte leurs projets d'investissement.

Le Contrat Occitanie de l'Albigeois et des Bastides met l'accent sur l'attractivité et la qualité de vie pour accueillir de nouveaux habitants, avec la volonté :

- de revaloriser les cœurs de ville et les bourgs-centres,
- d'améliorer l'offre de services pour les enfants
- de qualifier les espaces publics dans les villages et de rénover les logements communaux
- d'améliorer l'offre de soins en lien avec le vieillissement de la population
- et globalement d'adapter les équipements publics aux besoins de la population

Le soutien au développement de l'économie locale passe par la valorisation des zones d'activités intercommunales, le maintien des commerces et services essentiels dans les bourgs mais aussi le développement des circuits courts de proximité en lien avec les producteurs locaux.

Le développement touristique du territoire, quant à lui, s'appuie sur le réseau des offices de tourisme, avec comme portes d'entrée Albi et Cordes sur Ciel (reconnus en qualité de Grands Sites d'Occitanie) et le développement des activités de pleine nature, qui concerne l'ensemble du territoire.

Le 3ème enjeu, dans lequel notre territoire est engagé depuis près de 10 ans avec le Plan Climat Energie, concerne la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique avec la volonté de dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments, de développer la production d'énergie renouvelable à partir des ressources locales et de développer les alternatives à la voiture individuelle pour devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, qui avait été validé en commission permanente de la Région le 20 juillet 2018, **a été signé officiellement le 18 juillet 2019 à Blaye les Mines**, avec la Région Occitanie et le Département du Tarn.

2.1.2 *Accompagnement du dispositif « bourg centre » :*

Le Pôle Territorial s'est saisi du nouveau dispositif « Contrat bourg-centre » proposé par la Région pour accompagner les communes concernées dans la préparation de leurs dossiers de pré-candidature et le contrat-cadre.

14 communes du territoire peuvent être concernées par ce dispositif.

Il s'agit des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux, des Pôle de services de + de 1500 habitants qui remplissent une fonction de centralité et les anciens chefs-lieux de canton.

Le projet de développement de la ville ou du bourg-centre s'appuie sur un diagnostic, identifie les enjeux et les leviers indispensables au renforcement de son attractivité. Il se traduit par un programme opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps.

Les trois étapes du contrat :

- L'acte de pré-candidature : dossier de pré candidature et courrier co-signé (commune/EPCI/Pôle Territorial)
- L'élaboration du projet : mise en place d'une gouvernance adaptée et éventuellement réalisation d'une étude
- Le contrat proprement-dit avec la description des enjeux et objectifs du projet et le programme d'actions opérationnel pluriannuel, spatialisé et phasé dans le temps

Deux contrats bourg centre ont été validé cette année. Il s'agit :

- Du contrat d'Alban, validé en commission permanente régionale du 11 décembre, qui prévoit des dynamiques de requalification des espaces publics, la poursuite de l'OPAH et de l'opération façades, des aménagements sportifs, économiques et touristiques, ou encore la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics et des équipements à destination des personnes âgées.
- Du contrat de Villefranche d'Albigeois, validé en commission permanente régionale du 16 octobre. L'objectif est de poursuivre les dynamiques en place notamment l'OPAH et l'opération façade, la requalification des espaces publics, la rénovation énergétiques du patrimoine public.... Ce contrat sera également l'occasion de mettre en œuvre des actions déclinées en 5 axes :
 - o La poursuite des travaux d'aménagement et de valorisation du centre bourg et l'aménagement de nouvelles extensions urbaines
 - o Le renforcement et la rénovation des équipements et de l'offre en services (sport, santé, enfance-jeunesse)
 - o Le développement d'une offre économique et touristique (accueil d'artisans, signalétique économique et touristique, mise en valeur du patrimoine...)
 - o Les aménagements en faveur des mobilités douces (liaisons douces, covoiturage...)
 - o L'action en faveur des circuits courts.

Un nouveau projet de contrat a été lancé en cette fin d'année pour la commune de Montredon Labessonnié sur la Communauté de communes Centre Tarn. Le travail se poursuivra sur le premier semestre de l'année 2021.

Ce dispositif associe aux services de la Région, les services de l'Etat et du Département, la communauté de communes et le CAUE avec comité technique et comité de pilotage.

2.1.3 Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation :

Suite aux différents échanges avec les services de la Région, en prenant en compte les mesures Leader pour le cofinancement et les besoins de financements des projets intercommunaux, les deux thématiques proposées ont été validées par la commission permanente de la Région du 11 octobre 2019 :

- L'accueil numérique en cohérence avec les démarches et les projets des Offices de Tourisme et les besoins d'équipement des maisons de services au public
- La mobilité durable en cohérence avec le schéma de mobilité qui a été défini en 2018

Ces deux mesures permettront de mobiliser un financement régional de 30 à 50 % (pour les territoires montagne) en complément du financement Leader.

Deux opérations sont inscrites à ce titre à la programmation 2020.

2.1.4 Une seule programmation pour le contrat Occitanie validée en 2020 :

Avec la crise sanitaire et les conséquences sur le confinement et les retards d'élection, une seule programmation a pu être mise en place. Elle regroupe 18 opérations pour un investissement total de 3 179 106 € HT et un cofinancement de la région de 516 240 € (16%)

Tous les plans de financement ne sont pas totalement arrêtés à ce jour, certaines opérations étant toujours à l'instruction des services du Département.

2.1.5 La programmation 2019 du contrat de ruralité (2017- 2020)

Le Contrat de Ruralité du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a été signé le 21 mars 2017 avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé et la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce contrat, proposé par l'Etat, s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- l'accès aux services et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs-centres (notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien aux commerces de proximité...) ;
- l'attractivité du territoire (économie, numérique, tourisme...) ;
- les mobilités ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

Notre contrat se décline en 7 mesures (en compatibilité avec le Projet du Territoire) :

- Mesure 1 : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Mesure 2 : Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville
- Mesure 3 : Développer l'attractivité du territoire
- Mesure 4 : Faciliter les mobilités et développer les usages numériques
- Mesure 5 : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte
- Mesure 6 : Renforcer la cohésion sociale
- Mesure 7 : Mettre en place et animer le Projet Alimentaire Territorial

En 2020, notre Contrat a fait l'objet d'une seule programmation, validée le 14 septembre 2020, pour un coût total d'investissement de 2 731 731 € HT, pour 14 opérations, qui a mobilisé 966 227 € de financements de l'Etat à travers la DETR et la DSIL.

3 LE PROGRAMME LEADER 2014-2020

3.1 Rappels

Notre territoire a répondu à l'appel à candidature du **programme LEADER 2014-2020** du Conseil Régional Midi-Pyrénées en novembre 2014.

Notre candidature a été retenue en Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du **9 Juillet 2015**, avec l'attribution d'une enveloppe **2 270 000 € de fonds Leader**

La signature de la convention avec la Région Occitanie est intervenue le **18 Juillet 2016**. L'année 2017 a ainsi marqué le début de la mise en œuvre opérationnelle du programme avec plus de deux ans de retard par rapport à la date initialement prévue de démarrage du programme.

Fin d'instruction par les services de la DDT depuis le 1^{er} Juillet 2018

La DDT 81 ne réalise plus l'instruction des nouveaux dossiers de demande de subvention et de demande de paiement depuis le 1^{er} Juillet 2018.

La gestion a été reprise par les services de la Région Occitanie en décembre 2018. Les possibilités de programmations sont limitées pour chaque GAL, tant en nombre de Comité de Programmation par an qu'en nombre de dossiers présentés à chaque comité de programmation.

Depuis juin 2019, aucune nouvelle demande de paiement n'est traitée.

Pour atténuer les conséquences des retards de paiement, La Région Occitanie a mis en place un « Pass avance » pour les communes de moins de 2000 habitants, les associations, les entreprises et les structures porteuses de GAL.

Ce Pass avance LEADER permet de payer une avance de 80 %. Le PETR l'a d'ores et déjà mobilisé sur les dossiers clôturés dont il est maître d'ouvrage.

3.2 Mise en œuvre du programme en 2020 :

La dotation supplémentaire de **450 000 €**, validée le 15 décembre 2018 par la Région Occitanie, porte l'enveloppe LEADER du territoire à **2 720 000 € de crédits FEADER**.

Deux comités de programmation :

- **CP du 06/08/2020** : 6 opérations programmées pour un montant total d'aide LEADER de **260 731 €**
- **CP du 17/12/2020** : 5 opérations présentées pour un montant total d'aide LEADER de **236 852 €**

3.3 Etat d'avancement du programme :

	Intitulé	Maquette avec dotation	Montant programmé fin 2020	%
FA1	Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés	900 00	550 186	61.13%
FA2	Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité	1 050 000	667 255	63.65%
FA3	Un territoire à énergie positive pour la croissance verte	300 000	191 403	63.80%
FA4	Coopération	50 000	53 824	107.65%
FA5	Animation	420 000	216 739	51.60%
Total		2 720 000	1 679 407	61.75%

3.4 Coopération interterritoriale:

Deux projets de coopération sont en cours de réalisation :

3.4.1 Animation de la nouvelle destination grand site Occitanie "cordes sur ciel et les cites médiévales :

L'opération de coopération a pour objet de réaliser une animation et une communication de la nouvelle destination Grand Site Occitanie "Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales.

Ce nouveau périmètre Grand Site implique trois offices de tourisme : l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour, l'Office de Tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac et la communauté de communes Quercy-Vert-Aveyron.

Le projet a pour objectifs la promotion et le développement de la destination du Grand Site Occitanie "Cordes sur Ciel et les Cités Médiévales", et d'en faire profiter plus largement les territoires environnants (territoires de compétence des offices de tourisme, Albi, territoire du Ségala Carmausin, territoire du Pays Midi Quercy...).

3.4.2 Projet de coopération des viaducs de Garabit et du Viaur dans la perspective d'une candidature européenne au classement Unesco d'une série de viaducs métalliques a grande arche de la 2eme moitié du XIXème siècle :

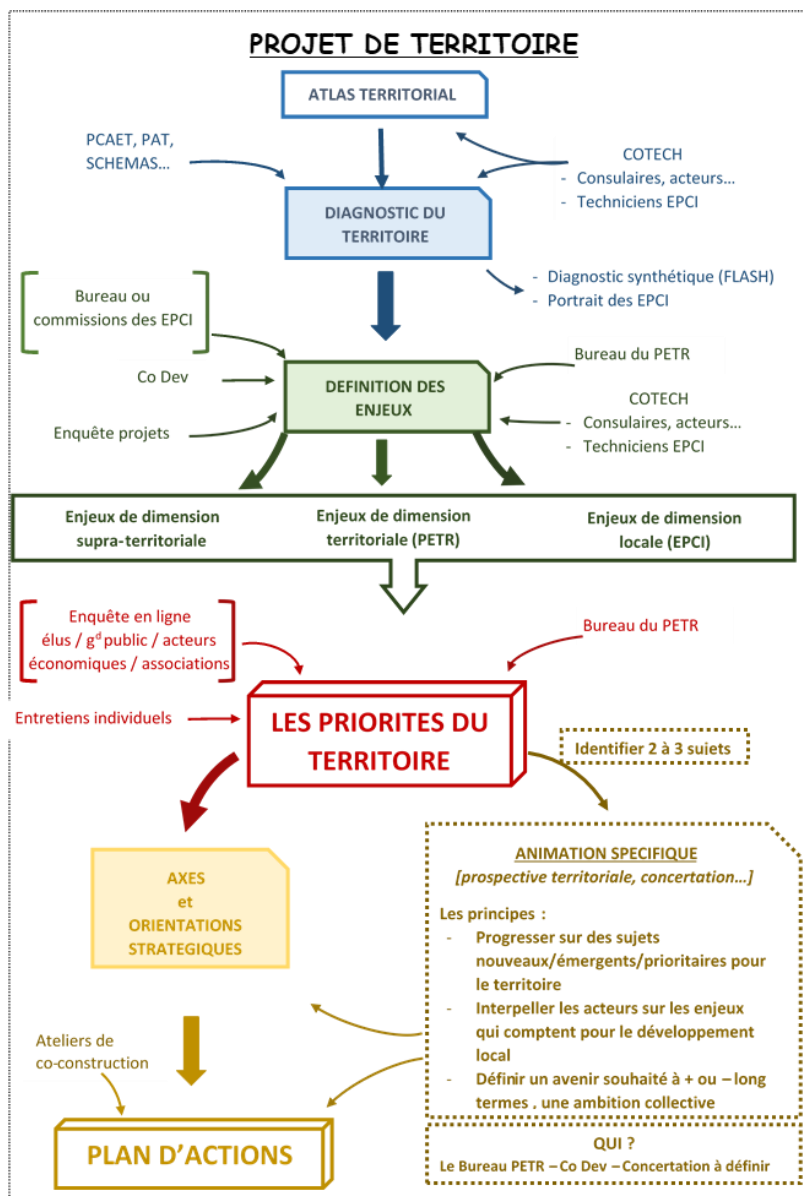
Cette coopération entend enclencher une dynamique territoriale entre les trois territoires concernés par les viaducs de Garabit et du Viaur (Saint-Flour Communauté pour le Cantal, Pays Ségali Communauté pour l'Aveyron et la Communauté de Communes du Ségala Carmausin pour le Tarn).

Ces trois territoires sont parties prenantes et engagés en faveur d'une candidature au classement au Patrimoine Mondial de l'Unesco d'une série de 6 viaducs métalliques à l'échelle européenne : un viaduc en Allemagne, un viaduc en Italie et deux viaducs à Porto au Portugal.

4 ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Cette année, un travail de l'ensemble de l'équipe sur la révision du projet de territoire a été entrepris. Conformément à nos statuts, ce projet de territoire doit être élaboré dans les 12 mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des communautés de communes membres. Le Département du Tarn, la Région Occitanie et l'Etat seront associés à cette élaboration tout comme notre conseil de développement et les partenaires techniques et socioprofessionnels.

4.1 Méthodologie retenue

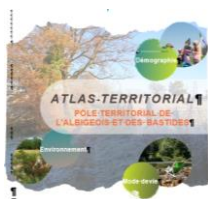


Ce projet de territoire prendra appui sur les projets de développement des Communautés de Communes membres. Les bureaux, conseil communautaires ou commissions thématiques seront sollicités pour enrichir nos perceptions et identifier les enjeux et priorités du territoire.

Le schéma ci-contre illustre la méthodologie et les différentes étapes attendues dans cette élaboration.

La méthodologie d'élaboration de ce projet a été abordée lors de deux bureaux et d'un conseil syndical.

4.2 Réalisation d'un atlas territorial



Cet atlas regroupe de nombreux indicateurs. Ils permettent de mettre à jour nos connaissances et de porter un regard sur les évolutions récentes du territoire. Une attention particulière a été portée pour que ces indicateurs puissent être disponibles à l'échelle de nos EPCI.

Cet atlas s'articule autour de différentes descriptions du territoire suivantes :

- 1 Présentation du territoire
 - 1.1 Organisation et fonctionnement territoriale
 - 1.2 Environnement
- 2 Habitants et mode de vie
 - 2.1 Les caractéristiques de la population
 - 2.2 La mobilité et l'offre de transport
 - 2.3 Les logements
 - 2.4 L'alimentation
- 3 Les services à la population
 - 3.1 Santé
 - 3.2 Enfance – Jeunesse
 - 3.3 Les services publics (Maison France Active – MSAP...)
 - 3.4 Culturel et sportif
- 4 L'activité économique
 - 4.1 Caractéristiques générales
 - 4.2 L'Agriculture
 - 4.3 Le Tourisme
- 5 Les dynamiques de transition territoriale
 - 5.1 La transition énergétique
 - 5.2 La transition écologique
 - 5.3 La consommation locale et durable

Un comité technique a été constitué pour suivre l'élaboration de cet atlas et le diagnostic. Il est constitué des services du département, des chambres consulaires et des techniciens des intercommunalités.

121 indicateurs ont été analysés pour cet atlas.

4.3 Accompagnement de la fabrique des transitions

En cette fin d'année, il a été décidé lors du conseil syndical du 15/12, de faire appel à un accompagnement de la fabrique des transitions. Cet accompagnement permettra d'engager un diagnostic qui vise à identifier les dynamiques en place et notre écosystème d'acteurs pour engager en profondeur une transition écologique souhaitée et partagée.

5 PLANS CLIMAT ENERGIE

5.1 La plate-forme REHAB de rénovation énergétique des logements privés

Début 2020, un travail a été réalisé avec la SCIC REHAB pour permettre au territoire de poursuivre des animations locales qui visent à :

- Stimuler la demande de rénovation
- Organiser les professionnels
- Mobiliser les acteurs de l'immobilier

Une subvention spécifique de fonctionnement a été octroyée à la SCIC pour la mise en œuvre de ce programme. Néanmoins, avec le confinement et les règles sanitaires, ces opérations n'ont pas pu se mettre en place et sont reportées en 2021

5.1.1 Stimuler la demande

Il est proposé :

1. De mettre en place un « **rendez-vous de la rénovation** » par communauté de communes (peut être deux pour le Carmausin-Ségala). Ces rendez-vous seront organisés de la façon suivante :
 - Format d'une demi-journée le samedi ou en soirée au siège de chaque communauté de communes ;
 - Présence de stands d'informations pour l'EIE, l'ADIL, l'opérateur ANAH local, la SCIC, l'opérateur SPIRE et les entreprises locales (regroupées ensemble sur un même stand pour être dans une logique de valorisation des entreprises locales et non de mise en concurrence) ;
 - Organisation d'une conférence sur les aides financières (ADIL)
 - Organisation de flash infos sur des sujets tels que : Quel accompagnement SPIRE ? les offres à 1 euro ? Clim' ou pas clim' ? la fin de chaudière à fuel ?...

Ces rendez-vous de la réno permettront aux particuliers de rencontrer des conseillers neutres pour définir les étapes de leur projet et de faire connaissance avec leurs entreprises locales RGE. Le retour d'expérience de cette initiative menée à Réalmont le 08/02/2020 montre la grande attente des ménages sur du conseil et de l'information publique neutre. Plus de 300 personnes ont participé à ce mini-salon. Participants et exposants en sont ressortis ravis !

2. Organiser les nuits de la thermographie en amont de trois « rendez-vous de la réno ». Cette action permettra d'apporter des informations techniques et financières sur un projet de rénovation, de proposer du retour d'expérience de propriétaire et de sensibiliser à la nécessité de rénover. La SCIC prévoit de mobiliser le camion Thermo'camins qui grâce à la thermographie permet de sensibiliser les participants de façon ludique et conviviale sur les questions de déperdition d'énergie dans son habitat.
3. Organiser des apéros ou café réno. En fonction des chantiers exemplaires finis en cours d'année et de la motivation des propriétaires concernés, il est proposé d'inviter dans un bâtiment rénové, une dizaine d'amis, voisins et connaissances proches du propriétaire et ayant une habitation nécessitant des travaux énergétiques, pour une rencontre avec l'opérateur SPIRE et les entreprises qui sont intervenues sur le chantier. Ces rencontres permettront de présenter le parcours d'accompagnement et le montage financier de la rénovation et d'engager des échanges sur les choix techniques fait par le propriétaire pour rendre son habitation performante.

5.1.2 Structurer l'offre auprès des professionnels du bâtiment

La plateforme REHAB et le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, ont expérimenté la création de groupements d'entreprises via un partenariat avec la chambre des métiers entre 2015 et 2018. 2 groupements ont été créés à l'issue de cette action. La SCIC REHAB envisage de poursuivre cette animation auprès d'entreprises locales pour les inciter à se constituer à minima en équipe et être ainsi en capacité de proposer des offres globales pour des rénovations globales.

Ce travail (cf. annexe 2) se fera à l'appui de projets de rénovation énergétique identifiés par la SCIC REHAB. Il sera proposé aux entreprises intéressées par ces chantiers de s'organiser et de s'outiller pour être en capacité de proposer :

- Une visite de chantier en commun ;
- Une offre regroupée comprenant tous les postes prévus par le propriétaire ;
- Un calendrier concerté ;
- Une organisation validée par l'ensemble des entreprises de l'équipe.

Les entreprises locales constituent bien souvent la porte d'entrée des ménages vers un projet de rénovation. Il nous apparaît important de créer un véritable lien entre les entreprises locales et le SPIRE afin qu'elles acquièrent des réflexes de renvoyer leurs clients vers l'opérateur. Les entreprises seront sensibilisées sur l'intérêt qu'elles ont à être des relais du SPIRE, notamment de part :

- La motivation des maîtres d'ouvrage à faire appel au SPIRE et aux entreprises locales ;
- des projets clairement qualifiés qui identifient les éventuelles singularités à traiter et vérifient sa solvabilité ;
- la diminution des tâches chronophages comme les explications des aides, la définition du projet, le montage des demandes d'aides...
- Une mise en valeur des compétences locales ;

5.1.3 Mobiliser les agences immobilières pour être relais du SPIRE

L'expérience de la plateforme REHAB montre que les opportunités d'une rénovation globale sont plus fortes au moment de l'acquisition d'un bien. Aussi, il est proposé de mettre en place une action de sensibilisation et de coopération avec les agences immobilières afin d'en faire de véritables relais du service SPIRE. La SCIC REHAB concevra un kit de communication pour les agents immobiliers et organisera régulièrement des rencontres avec les agents volontaires.

Il est proposé également avec une ou deux agences pilotes de tester les bénéfices d'une mise en vente d'un bien avec son projet de rénovation chiffré plutôt que sans. Une évaluation énergétique sera réalisée pour afficher l'étiquette énergie rénové et chiffrer les travaux nécessaires pour l'atteinte de cette performance. Des équipes d'entreprises locales seront informées de la mise en vente de ce bien. Les propriétaires intéressés pourront être informés par la SCIC du projet et des services d'accompagnement SPIRE associé. Le rapport de l'évaluation énergétique ne sera remis qu'à la signature d'une promesse de vente et après que le propriétaire est réalisé les démarches nécessaires auprès du SPIRE.

5.2 Participation à la création du guichet unique de la rénovation

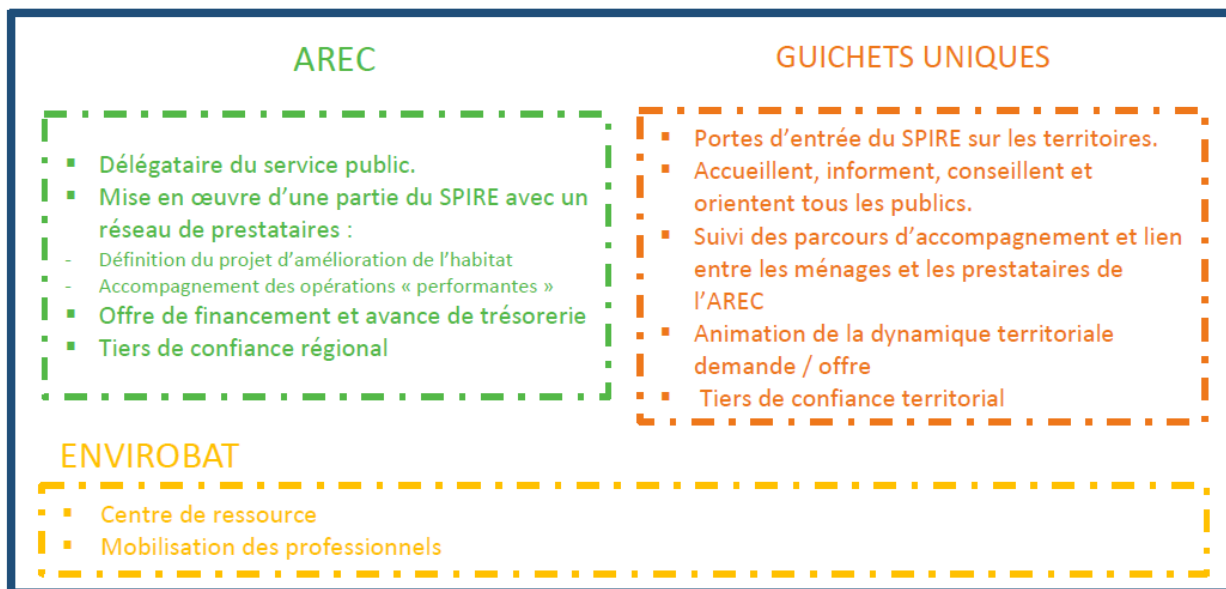
Les guichets uniques ont vocation à être les « portes d'entrées du service public » pour d'une part animer la dynamique locale de la rénovation énergétique, et d'autre part orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation.

Dans le cadre du service public intégré de la rénovation énergétique de la Région (SPIRE), ils contribuent à :

- améliorer la lisibilité et l'homogénéité de l'offre de service,

- simplifier au maximum la mobilisation du service pour les usagers,
- animer les dynamiques territoriales de la rénovation (offre et demande)
- conserver la couverture intégrale du territoire assurée actuellement par le réseau FAIRE,
- accompagner le déploiement d'une offre d'accompagnement pour les projets de rénovation à destination des ménages.

SERVICE PUBLIC INTEGRE DE RENOVATION ENERGETIQUE = SPPEH



Les missions du guichet unique portent sur la rénovation de l'habitat privé et visent à :

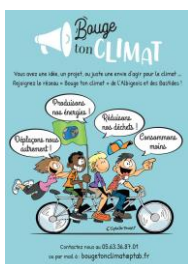
1. mettre en place des animations pour dynamiser les territoires locaux
2. apporter des informations et du conseil de premier niveau, afin que tous les ménages puissent faire un choix basé sur une information la plus exhaustive possible, indépendante et gratuite
3. organiser du conseil personnalisé pour orienter les ménages vers les opérateurs adaptés
4. veiller et accompagner les ménages dans leur parcours d'accompagnement SPIRE

Avec les services du département, le Pôle Territorial a été mobilisé pour travailler sur une candidature départementale à un appel à projet lancé par la Région pour la création de ces guichets uniques de la rénovation.

Pour les missions 1, une proposition a été travaillée à l'échelle du PETR avec l'ensemble des techniciens référents PCAET.

Le département a été lauréat de cet appel à projet. Une mise en œuvre de ce guichet unique devrait être faite dès début 2021.

5.3 Emergence du Réseau « Bouge ton Climat »



Suite aux écoutes citoyennes réalisées en 2018, le Pôle Territorial a accompagné l'émergence d'un réseau d'initiatives citoyennes pour la transition énergétique, porté par plusieurs membres du conseil de développement, anciennement impliqués dans les écoutes citoyennes.

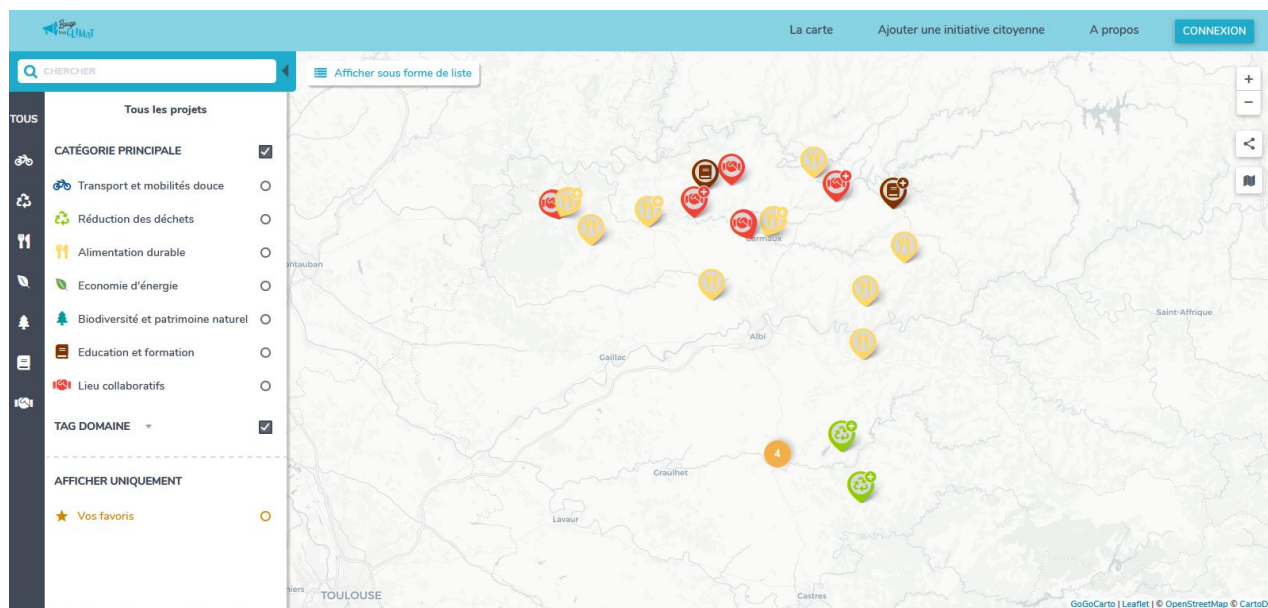
Les premières actions qui ont été menées par le Réseau « Bouge ton Climat » sont des visites locales. Le 8 février 2020, cinq initiatives locales pour le climat ont été mises à l'honneur par le réseau : construction écologique, poulailler et verger

collectifs, jardin en permaculture, café associatif, friperie solidaire... Ce temps fort a permis aux bénévoles de faire connaître le réseau et de donner envie à la trentaine de participants de s'impliquer localement.

En août, le Pôle Territorial a recruté un volontaire en service civique afin de travailler sur l'identification des initiatives citoyennes du territoire et leur mise en valeur.

De nombreuses rencontres avec des porteurs de projets ont été réalisées quand la période de déconfinement l'a permis.

Ce travail nous a permis de créer une [carte participative des initiatives pour le climat du territoire](#). On y recense pour le moment 22 initiatives.



Enfin, avec les membres bénévoles du réseau Bouge Ton Climat mais également avec les membres du bureau, un travail a été réalisé pour créer le fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique.

Règlement, charte, critères de sélection... doivent permettre au PETR et au Réseau de donner des coups de pouce à des initiatives citoyennes et collectives.

Un appel à projet doit être lancé début 2021 avec à la clé une aide technique ou financière pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

5.4 Elaboration d'un programme de mobilisation des élus à la transition écologique

Le PETR a répondu à un appel à projet de l'ADEME sur la mobilisation des élus et des acteurs clés du territoire sur les enjeux de transition écologique.

Une candidature a été élaborée dans un cadre mutualisé avec les 5 EPCI.

Le principe de cet appel à projet est de mettre en place un programme d'actions sur une période de deux ans 2021 -2022.

Notre programme repose sur :

- Des actions collectives avec tous les élus des EPCI du Pôle Territorial concernés directement. Il s'agit notamment d'actions de sensibilisation aux grands enjeux environnementaux et du changement climatique ou à des retours d'expériences globales.

- Des actions propres à chaque EPCI sur des thèmes et enjeux qui les concernent plus directement et pour lesquels les autres collectivités du Pôle Territorial ne se sentent pas forcément pleinement concernées.

Les thèmes qui seront traités avec cette candidature sont :

- La gouvernance,
- La réduction et valorisation des déchets
- L'innovation dans nos déplacements et l'aménagement de nos villages
- L'adaptation au changement climatique et l'alimentation locale durable
- La production des énergies renouvelables

Les lauréats devraient être connus début janvier 2021.

5.5 Autres actions



Le Pôle a engagé en 2020 un travail sur la formation des élus et des agents avec la mise en place d'un réseau d'animateurs de la fresque du climat. La fresque de climat est un outil pédagogique et ludique sur le changement climatique qui permet de sensibiliser tout public sur les mécanismes en jeu d'un point de vue climatique et leurs effets.

En 2020, nous avons mis en place un parcours de formation à l'animation de cet outil. Notre réseau compte ainsi 13 agents formés (une deuxième session est prévue en 2021 pour une dizaine de nouveaux agents). Suite à cette formation nous avons travaillé sur l'organisation d'un événementiel qui devait se tenir le 03/12 et qui est reporté à une date ultérieure. Cet événement devait se tenir à l'Ecole des Mines d'Albi et s'organisait autour de deux temps :

- La réalisation de fresques du climat par les élus intercommunaux du Pôle Territorial. Ces fresques étaient encadrées et animé par les 13 agents formés
- Une conférence sur le développement durable en présence de Jean-François CARON, Maire à Loos-en-Gohelle (1er démonstrateur reconnu par l'ADEME pour sa stratégie de conduite du changement)

6 LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis de nombreuses années, le PETR Albigeois Bastides travaille avec les acteurs locaux pour le développement des circuits courts alimentaires de proximité.

A partir de 2016, le territoire s'est fixé pour objectif de construire collectivement un projet alimentaire territorial, tel qu'il est défini par la loi d'avenir pour l'agriculture d'octobre 2014. Une stratégie territoriale a été validée pour la période 2017-2020 et un plan d'actions annuel est construit avec les partenaires.

Le projet alimentaire territorial (PAT) a été reconnu et labellisé par le ministère de l'agriculture fin 2018.

2020 est la 4^{ème} année du programme d'actions du PAT, qui est conduit et animé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Tarn et AGROPOINT. C'est aussi la dernière année de la stratégie et donc une phase de bilan et d'évaluation a été menée tout au long de l'année. La crise sanitaire a bouleversé un grand nombre d'actions programmées et un nombre restreint a pu être conduit sur la fin d'année.

6.1 Animation du réseau des restaurants collectifs pour l'approvisionnement local



L'introduction de produits locaux dans la restauration collective demande aux établissements un changement de pratique qui est parfois difficile à engager seul. Formations et échanges sont indispensables pour motiver les équipes en cuisine et leur donner des clés de réussite. Une journée a pu être organisée le 21 octobre ouverte à l'ensemble des restaurants collectifs du territoire. L'objectif était de favoriser l'introduction de produits locaux lors de l'élaboration de menus végétariens et notamment des légumineuses. Pour rappel, depuis le 1er novembre 2019 et conformément à la loi Agriculture et Alimentation (EGalim), toute la restauration scolaire – de la maternelle au lycée – doit proposer au moins un menu végétarien par semaine.

Sept restaurants collectifs ont participé : une maison de retraite, un collège, deux ASEI et trois cantines scolaires. Cette journée a permis aux personnels présents de tester de nouvelles recettes et d'échanger sur les difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ces menus végétariens : diversité des recettes, acceptation par les convives, la famille, approvisionnement local des légumineuses... L'intervention d'Anne Bermond, diététicienne à Agropoint, a aussi permis de lever certaines idées reçues et de fournir un argumentaire sur l'équilibre nutritionnel des menus.



Une rencontre a aussi été organisée à destination des producteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Tarn afin de présenter les nouveaux dispositifs de la Loi Egalim, la certification Haute Valeur Environnementale et la plateforme « Produits sur son 31 ». Cette association regroupe l'offre des producteurs pour la proposer principalement à la restauration collective, des épiceries et certaines grandes surfaces ainsi qu'à des restaurants. La

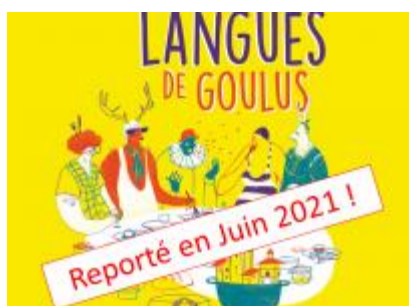
plateforme va ouvrir prochainement une antenne sur Albi et ils sont actuellement en recherche de producteurs pour approvisionner leur clientèle. Une dizaine d'agriculteurs étaient présents à la réunion d'information.

6.2 Projet Culturel « Langues de Goulus » avec la compagnie les Boudeuses

Le Pôle Territorial Albigeois Bastides accompagne depuis 2019 deux communautés de communes (Carmausin Ségala et de VAL 81) dans un projet culturel en lien avec l'alimentation locale. En partenariat avec l'association l'Eté de Vaour, la compagnie « Les Boudeuses » a été retenue pour conduire une résidence artistique qui doit mener à la création d'un spectacle.

Tout au long de l'année 2019, la compagnie a rencontré les habitants, associations, producteurs pendant plus de quarante jours de présence sur les deux communautés de communes.

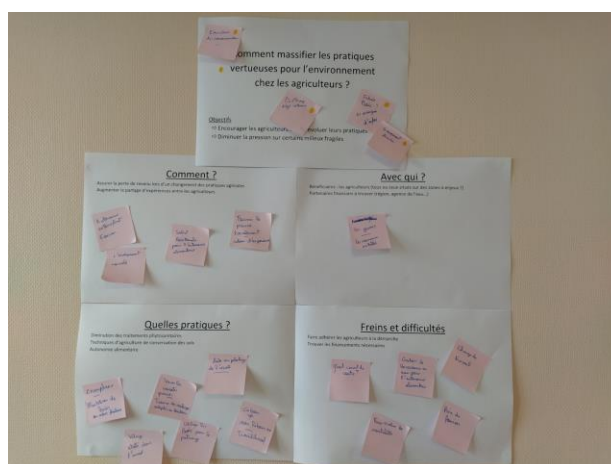
La création du spectacle a débuté fin 2019 et s'est poursuivie au début de l'année 2020. Le souhait de la compagnie est d'intégrer et faire participer les personnes rencontrées au spectacle. L'équipe artistique de la compagnie est aussi complétée d'un plasticien et trois autres comédiens pour la réalisation du spectacle.



Les spectacles étaient prévus le 5,6 sur Monestiés et 19, 20 juin 2020 sur Assac. La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation de ceux-ci. Le comité de pilotage du projet a décidé de prolonger d'une année la résidence afin de permettre la réalisation des spectacles en juin 2021. De nouveaux temps de rencontres ont été prévus à l'automne 2021 mais ils ont également été annulés par les mesures sanitaires.

Ce projet bénéficie d'un soutien financier du département, de la région Occitanie et du programme Leader.

6.3 Mobiliser autour de la transition agricole



Les cinq communautés de communes du Pôle Territorial se sont engagées en faveur de la transition énergétique en élaborant leurs Plans Climat. L'agriculture a une place particulière dans nos territoires ruraux : économique, paysagère, environnementale. C'est un secteur clé pour la transition écologique car elle a un rôle majeur à jouer pour stocker du carbone et diminuer les

émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture devra en plus s'adapter au climat qui change et à la baisse de la ressource en eau pour conserver la productivité.

Afin de faire le lien entre le Plan Climat et le Projet Alimentaire Territorial, le Pôle Territorial a organisé fin 2019 un forum en deux temps : le 12 novembre avec une soirée débat ouverte à tous et le 13 novembre une journée spécifique pour les agriculteurs, élus et partenaires agricoles.

Ces événements ont permis de mobiliser les partenaires et d'identifier de nombreuses pistes d'actions. Afin d'identifier et définir celles qui peuvent être mises en place avec les compétences de l'ensemble des acteurs, un forum ouvert a été organisé le 13 janvier. La question de travail était : Comment massifier les changements de pratiques agricoles et diminuer la vulnérabilité au changement climatique ? Seize personnes ont participé des structures suivantes : 5 communautés de communes, 3 syndicats de rivière, chambre d'agriculture, FD CUMA, Arbres et paysages et le lycée agricole. Neuf thématiques ont été approfondies durant le forum ce qui a permis de faire ressortir des pistes d'actions concrètes. Une méthodologie de concertation des agriculteurs a aussi été définie afin de confronter ces pistes d'actions à l'avis des agriculteurs et recueillir leurs réflexions et propositions pour une agriculture locale adaptée au futur changement climatique.

Une réunion de concertation des agriculteurs a été planifiée en mars sur chacune des communautés de communes et seulement deux ont pu se tenir avant la mise en place du confinement (Alban et Valence d'Albigeois). Les partenaires ont décidé de repousser les réunions annulées en novembre. Elles ont également été annulées par le second confinement. Elles se tiendront dès que les conditions sanitaires le permettront. La concertation des agriculteurs étant pour les élus une condition nécessaire avant la définition du programme d'actions.

Une stagiaire a été accueillie de mars à septembre dans le cadre de son stage de fin d'étude d'école d'ingénieur agronome. Elle a travaillé sur le développement du stockage carbone par les agriculteurs et le repérage des friches agricoles sur le territoire.

7 ACTIONS THEMATIQUES

7.1 Réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion



L'application « Légendes du Tarn » qui a été conçue pour faire découvrir le territoire de l'Albigeois sur le principe d'une chasse aux trésors avec cinq parcours et 7 étapes par Office de Tourisme, a été lancée le 12 février 2019, lors d'une soirée à Monestiès avec l'ensemble des prestataires du territoire.

Pour la période de Sept. 2019 à Août 2020, nous avons enregistré près de 3 200 téléchargements.

L'ensemble des offices de tourisme ont été mobilisés pour faire connaître l'application auprès de leurs prestataires et sur les réseaux sociaux, l'Office de Tourisme d'Albi ayant en charge de faire de la promotion payante sur Facebook. Un nouveau pointage sera fait en décembre prochain.

7.2 Programme de signalisation économique et touristique

Suite à la validation fin 2018, en Comité de Pilotage, de la Charte de signalisation et du schéma directeur de SIL avec les propositions de liaisons par commune, une réunion a été organisée

dans chaque communauté de communes avec le bureau d'études pour envisager les suites à donner et pouvoir mettre en place l'étude de définition.

Trois communautés de communes (Carmausin-Ségala, Centre Tarn et Monts Alban-Villefranchois) ont décidé de donner suite et d'engager l'étude de définition qui permettra de monter le dossier de consultation des entreprises pour l'implantation des panneaux, sur la base d'un cahier des charges commun.

Il a donc été convenu de constituer un groupement pour lancer une consultation pour le choix d'un BE commun.

7.3 Habitat et Urbanisme

La mission, habitat et urbanisme est articulée autour de deux enjeux principaux : la question foncière et la production de logements locatifs, en collaboration avec les équipes techniques du territoire (communautés de communes) et les partenaires (DDT, CAUE...).

Différentes actions d'animation et de sensibilisation ont donc été conduites sur les questions :

- De l'urbanisme et du développement durable : accompagnement des communes dans leurs démarches d'élaboration de documents d'urbanisme ou d'opérations d'aménagement durable des espaces publics notamment
- De la thématique du logement : étude sur le parc de logements vacants des centre-bourgs du territoire, montage d'un programme d'amélioration de l'habitat....

Dans ce cadre-là, sont particulièrement accompagnés les projets des communes d'aménagement d'espaces publics, de rénovation/création de logements locatifs communaux et de rénovation énergétique des bâtiments communaux (salles polyvalentes...), avec une aide au montage du dossier technique et financier dans le cadre des dispositifs de programmation (Contrat Territorial Occitanie et Contrat de Ruralité...).

7.3.1 Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais :

Le périmètre du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été arrêté le 14 décembre 2012 et un syndicat mixte du SCoT a été constitué.

Une convention de prestation de service a été signée entre le syndicat mixte du SCoT et le Pôle Territorial afin de mobiliser son ingénierie pour l'animation de la démarche d'élaboration du schéma.

Accompagné par un bureau d'études, le travail d'élaboration a démarré en avril 2014 avec la rédaction du diagnostic, qui a donné lieu à des réunions publiques sur chaque territoire intercommunal.

En avril 2015, la seconde phase du SCoT a été engagée avec la préparation du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Débatu en comité syndical du 12 juin 2017, le PADD s'articule autour de 8 orientations :

- Favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée
- Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables
- Favoriser les échanges entre les territoires du SCoT
- Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agro-environnementaux
- Favoriser l'émergence d'un projet à énergie positive
- Valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers
- Favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale
- Favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence touristique

Le projet de SCoT a été arrêté en comité syndical le 17 avril 2018 après 4 années de travaux, d'études et de concertation.

Suite à l'enquête publique, le SCoT a été approuvé en comité syndical le 4 mars 2019, il a été transmis au Préfet qui disposait de 2 mois pour « valider » le document. Depuis le 29 mai, le SCoT est devenu exécutoire, il s'applique aux 70 communes qui le composent. Il convient désormais de traduire les orientations et les prescriptions du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi et cartes communales) qui disposent d'un délai d'1 an à 3 ans, selon les cas, pour se rendre compatibles.

L'année 2020 aura été consacrée à 3 actions spécifiques :

- Un travail informatif d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT. En partenariat avec les services de la DDT, les besoins de mise en compatibilité ont été évalués, commune par commune par le biais d'une analyse cartographique des disponibilités foncières dans les PLU et cartes communales et d'une mise en perspective avec l'enveloppe foncière déterminée dans le SCoT. Ce travail a été réalisé sur 24 communes (hors communes sans document d'urbanisme ou en cours de révision de leur document) et 13 communes ont été rencontrées.

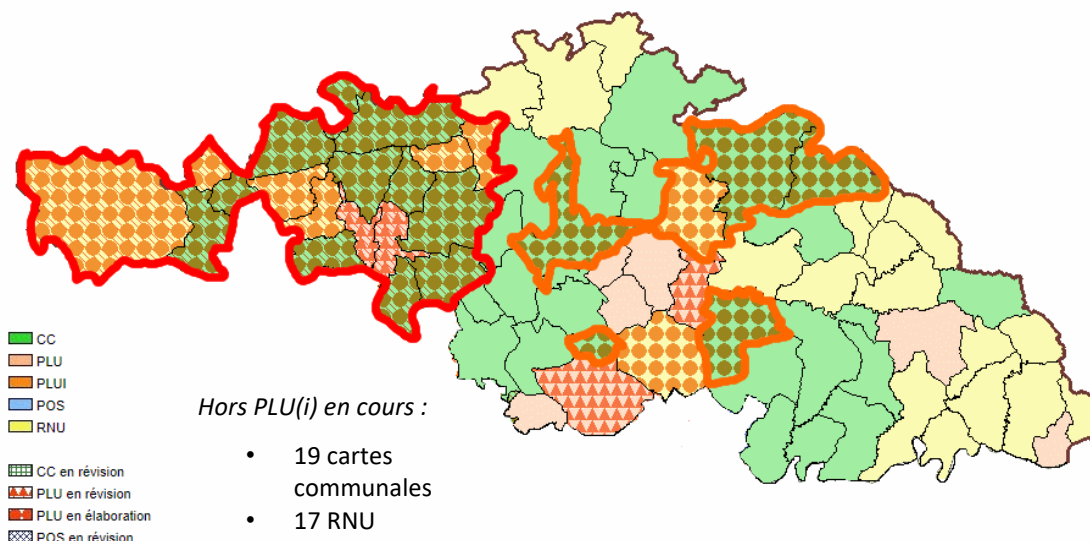


Les communes ont été informées par courrier en février 2020 de leur compatibilité et des modalités d'évolution de leur document d'urbanisme.

- Un travail d'animation auprès des nouvelles équipes municipales. Suite aux élections, le Syndicat Mixte a proposé aux nouveaux élus l'organisation de rencontres pour leur présenter les grandes lignes du SCoT et les outils d'urbanisme à leur disposition. A quelques mois de la décision des élus sur la prise de compétence PLUi à l'échelle intercommunale, ces réunions ont permis de réaliser un travail de pédagogie sur l'outil PLUi.

5 rencontres ont eu lieu cette année (Saint-Christophe, Tanus, VAL81, Valdériès, une réunion groupée pour Saussenac-Sérénac-St Grégoire) et de nouvelles sont programmées pour le début de l'année 2021 (Carmaux, Mirandol-Bournounac, une nouvelle réunion à VAL 81 dans le cadre de la prise de compétence PLUi).

- Le Syndicat Mixte assure le suivi des travaux d'élaboration des PLU groupés de Monestiés, Sainte Gemme, Tanus, Valderiès, Taïx, Pampelonne.



L'année 2021 sera notamment consacrée à l'évaluation du SCoT qui est une obligation légale. Elle doit être réalisée au plus tard 6 ans après l'approbation. Une délibération devra être prise afin d'évaluer la mise en œuvre du SCoT et décider s'il peut être maintenu en l'état ou s'il nécessite une modification ou une révision le cas échéant.

L'évaluation est à la fois quantitative et qualitative. Pour la partie quantitative, des indicateurs ont été définis dans le rapport de présentation du SCoT et doivent être observés dès à présent et de façon régulière.

7.4 Mobilité durable : accompagnement des actions du schéma de mobilité.

7.4.1 Schéma directeur Vélo

La communauté de communes du Carmausin Ségala en partenariat avec la commune de Carmaux et le PETR a été lauréate de l'appel à projet de l'Ademe «Vélo et territoires » pour la réalisation d'un schéma directeur vélo prenant en compte les déplacements utilitaires, touristiques et de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. L'enjeu de cette étude est de donner la possibilité aux citoyens de se déplacer autrement dans le cadre d'un développement durable du territoire et des économies d'énergie. La création de la voie verte Albi-Carmaux est également un des enjeux forts dans la réalisation de ce schéma.

Les objectifs sont multiples :

- Améliorer les infrastructures nécessaires à l'usage du vélo et des services liés.
- Garantir une cohérence territoriale de développement des modes actifs.
- Diminuer les émissions du gaz à effet de serre.
- Diminuer la dépendance de la population aux énergies fossiles.
- Améliorer le cadre de vie.

La finalité est d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements du territoire.

7.4.2 Tiers lieux

La communauté de communes du Carmausin a mis en œuvre la réalisation d'un tiers lieux-espace de co-working dans les anciens locaux de la plateforme téléphonique CCA.

7.4.3 Transport à la demande

Les communautés de communes gestionnaires de TAD sont en cours d'élaboration des nouvelles conventions avec la région Occitanie. Ces nouvelles conventions nécessitent une harmonisation des modes de fonctionnement

ANNEXES

8 ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT

(Titulaire en vert – suppléants en orange)

EPCI	Titre	Prénom	Nom	Membre du bureau
CC Centre Tarn	M.	Sylvian	CALS	1 ^{er} Vice-Président
CC Centre Tarn	M.	Jean-Luc	CANTALOUBE	Membre du Bureau
CC Centre Tarn	M.	Jean-Claude	MADAULE	
CC Centre Tarn	Mme	Marie-Claude	ROBERT	5 ^{ème} Vice-Présidente
CC Centre Tarn	M.	Pascal	THIERY	
CC Centre Tarn	M.	Serge	BOURREL	
CC Centre Tarn	M.	Alain	BOYER	
CC Centre Tarn	Mme	Claude	HUET	
CC Monts d'Alban Villefranchois	M.	Bruno	BOUSQUET	
CC Monts d'Alban Villefranchois	M.	Patrick	CARAYON	Membre du Bureau
CC Monts d'Alban Villefranchois	M.	Jean-Luc	ESPITALIER	2 ^{ème} Vice-Président
CC Monts d'Alban Villefranchois	M.	Bernard	LAFON	
CC Monts d'Alban Villefranchois	Mme	Sandrine	SANDRAL	
CC Cordais Causse	Mme	Sabine	BOUDOU OURLIAC	4 ^{ème} Vice-Présidente
CC Cordais Causse	M.	Bernard	BOUVIER	Membre du Bureau
CC Cordais Causse	Mme	Sylvie	GRAVIER	
CC Cordais Causse	Mme	Elisabeth	COUTOU	
CC Cordais Causse	M.	Bernard	TRESSOLS	
CC VAL 81	M.	Claude	CRAYSSAC	
CC VAL 81	M.	Guy	GAVALDA	3 ^{ème} Vice-Président
CC VAL 81	Mme	Myriam	VIGROUX	Membre du Bureau
CC VAL 81	Mme	Christine	FARSSAC	
CC VAL 81	M.	Didier	ROUDIER	
CC Carmausin Ségala	Mme	Christine	BARRILLIOT	
CC Carmausin Ségala	M.	Christian	BORDOLL	
CC Carmausin Ségala	M.	Jean-Marc	CINTAS	
CC Carmausin Ségala	M.	Jean-Claude	CLERGUE	Membre du Bureau
CC Carmausin Ségala	M.	Thierry	DOUZAL	6 ^{ème} Vice-Président
CC Carmausin Ségala	Mme	Françoise	EMERIAUD	
CC Carmausin Ségala	M.	Christian	PUECH	Membre du Bureau
CC Carmausin Ségala	Mme	Fatima	SELAM	
CC Carmausin Ségala	M.	Didier	SOMEN	Président
CC Carmausin Ségala	Mme	Caterina	FUSCO	
CC Carmausin Ségala	M.	Jean-François	KOWALIK	
CC Carmausin Ségala	M.	Denis	MARTY	
CC Carmausin Ségala	M.	Jean-Michel	SIBRA	
CC Carmausin Ségala	Mme	Myriam	VIDAL	